

PLAN DE PREVENTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi au Jeudi 8h00-12h00/14h00-17h00
Vendredi 8h00-12h00/14h00-16h00

CIRCULATION

- Respecter les sens de circulation
- Respecter le cheminement obligatoire lors de l'arrivée sur site
- Suivre les indications du personnel
- Attendre que le précédent soit sorti du Pont-basculer pour s'y engager
- La vitesse est limitée à 10 Km/h

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LES CHAUFFEURS et CONDUCTEURS D'ENGIN



RISQUES	MESURES DE PREVENTION
Coupure, piqûre, brûlure	Port de gants, de chaussures de sécurité et de la tenue haute visibilité Ne pas s'écarter des zones autorisées Interdiction absolue de fumer sur le site
Collision engins, collision piétons	Limitation de vitesse à 10 Km/h Priorité aux engins du site Respect des plans de circulation internes Ne pas circuler la benne levée
Basculement du véhicule	Monter sur le pont bascule à allure modérée
Envois	Filet ou bâche pour le transport
Chute sur la zone de déchargement	Seul le chauffeur du camion descend Déclaveter des portes de benne à 3 m du bord Limiter le temps passé sur la zone au minimum
Choc ou écrasement lors du déchargement	S'assurer que la charge est bien répartie. Surcharge interdite
Incendie	Tous les engins et machines sont équipés

	d'extincteurs entretenus et contrôlés annuellement afin d'agir en cas de départ d'incendie.
Pollution accidentelle	Chaque engin est équipé d'un kit anti-pollution ainsi que d'un sac d'absorbant universel afin d'intervenir rapidement en cas de pollution accidentelle survenant lors du fonctionnement des engins et machines.
Poussières	Toute opération de broyage/criblage/concassage nécessite la mise en route du canon à eau. Celui-ci fonctionne durant toute la durée des opérations.



EN CAS D'ALERTE Tél. Premiers Secours : 15 Tél. Pompiers/Incendies : 18 ou 112

REGLES D'HYGIENE SECURITE ET ENVIRONNEMENT A RESPECTER

La société VALORIDEC met tout en œuvre pour assurer un respect des personnes présentes sur le site et de l'environnement. Nous vous demandons donc de respecter les règles ci-dessous :

- Les véhicules, engins ou matériels que nous utilisons sont conformes à la réglementation en vigueur.
- Suivez les consignes de la personne chargée de l'accueil du site.
- Laissez la priorité aux engins du site.
- Avant toute activité sur le site assurez-vous de ne pas présenter un danger pour vous et pour les autres autour de vous.
- L'usage du klaxon est réservé au signalement d'un danger.
- En cas d'incident prévenez immédiatement un opérateur du site, il suivra les consignes internes.
- Ne bloquez pas l'accès au site, il est nécessaire à une éventuelle intervention des secours
- Le personnel présent sur vos sites est formé et qualifié pour réaliser les opérations de chargement ou de déchargement, broyage et criblage.

Jacques RABOTIN
Gérant